

18.03.2011

## COLLECTIF POUR UN MORATOIRE SUR LE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES A GAZ

Jeudi 17 mars, les représentants de cinq associations opposées à la construction de centrales thermiques à gaz, se sont réunis au Ministère de l'Ecologie avec des représentants de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC). Cette réunion a permis au collectif national de formaliser sa demande de **mettre en place un moratoire sur la construction de toute nouvelle centrale sur le territoire**, compte-tenu des risques insupportables que l'ensemble de ces projets font peser sur la sécurité et la précarité énergétiques, et sur nos objectifs de lutte contre le changement climatique.

### Premières mesures pour réguler l'accès des centrales au service public du gaz

Les inquiétudes exprimées depuis 2009 par les associations et les gestionnaires publics du réseau gaz semblent être enfin entendues. Les représentants de la DGEC ont indiqué les premières mesures allant vers une régulation des centrales à gaz :

- *Une tarification spéciale d'accès au réseau sera appliquée aux centrales et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril prochain : elle évitera aux autres usagers du gaz de supporter une partie des coûts de gestion du réseau spécifiquement attribués à l'approvisionnement des centrales.*
- *Les exploitants des centrales auront l'obligation d'indiquer au minimum la veille pour le lendemain leur programme de consommation aux gestionnaires publics.*
- *En cas de congestion sur le réseau, les gestionnaires délesteront en priorité les centrales pour préserver les chauffages domestiques au gaz.*

Ces premières décisions de bon sens ont été prises malgré l'opposition unanime des promoteurs de centrales à gaz, soucieux de profiter des largesses du service public (1). Pourtant, les nouveaux tarifs adoptés demeurent encore très insuffisants : ils n'incluent pas les investissements publics en nouvelles infrastructures – gazoducs et compresseurs – prévues pour permettre l'approvisionnement des nouvelles centrales.

Alors qu'un coup brutal est porté aux énergies renouvelables, avec la baisse des tarifs de rachat de l'énergie photovoltaïque, nous avons dénoncé auprès du Ministère **une subvention camouflée de 3 milliards d'euros au bénéfice des centrales à gaz** (2).

## En finir avec la désinformation des promoteurs de nouvelles centrales

Nos échanges avec les représentants de la DGEC ont permis de vérifier nos informations sur l'état des systèmes électrique et gazier. Il est urgent que les citoyens et les pouvoirs publics prennent conscience des contre-vérités utilisées de façon systématique par les promoteurs de nouvelles centrales :

- **Non les nouvelles centrales ne serviront pas à la pointe de consommation électrique.**  
Au contraire, c'est précisément pendant les pointes hivernales concomitantes de gaz et d'électricité qu'elles devront être délestées en priorité. Les gestionnaires publics du réseau ont prévu plusieurs jours de congestion du réseau gazier dès l'hiver 2011-2012, et de plus en plus fréquents à mesure de l'accroissement du nombre de centrales : 21 jours en 2013 et jusqu'à 52 jours en 2015 (3).
- **Non les nouvelles centrales ne remplaceront pas du fioul ou du charbon.**  
Le bilan prévisionnel du Réseau de Transport de l'Electricité a pris en compte toutes les fermetures prévisibles de centrales thermiques et de cogénération : les 12 tranches à gaz déjà en activité ou en construction compensent déjà l'ensemble de ces fermetures. Ainsi, toutes les nouvelles centrales ne feraient qu'augmenter nos émissions globales de gaz à effet de serre.

## Un moratoire nécessaire pour mettre en débat notre politique énergétique

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement, adoptée en 2009 par l'Assemblée Nationale, a fixé un objectif de 10 tranches au gaz. **Depuis lors, 12 tranches sont entrées en service ou en construction ; et 21 autres sont en projet, pour un parc total équivalent à 8 réacteurs EPR.** Nous n'avons pas obtenu de réponse du Ministère sur les enjeux majeurs d'un tel développement :

- +25% de consommation nationale de gaz d'ici 2020, entièrement due aux centrales. Où allons-nous trouver autant de gaz supplémentaire et à quel prix ? Allons-nous justifier la prospection de gaz de schistes pour de nouvelles centrales inutiles ?
- Des émissions de CO<sub>2</sub> en hausse pour la production d'électricité : 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires entre 2008 et 2015, malgré la fermeture des tranches à charbon et fioul.
- Pourquoi ne pas privilégier dès à présent la maîtrise de nos consommations d'électricité ? Faute de soutien public, les contrats EJP et Tempo non renouvelés représentent une perte en potentiel d'économies d'énergie, **équivalente à 8 tranches à gaz, soit 2 réacteurs EPR** (4).

Le Ministère de l'Ecologie a autorisé de nouvelles centrales tout en admettant que « *ce sont des accords de principe, pas des déclarations d'utilité publique* ». Charge aux acteurs du marché et aux décideurs locaux de déterminer parmi la pléthore de projets autorisés lesquels se construiront ou non. Nous déplorons l'absence d'encadrement et de régulation suffisante du marché. Ce laisser-faire est responsable du développement anarchique de centrales, qui menace notre sécurité et notre politique énergétiques. **Il est urgent de décréter un moratoire sur l'ensemble des projets qui dépassent les objectifs fixés par le Parlement.** Ce moratoire est indispensable dans l'attente d'un débat national sur l'énergie, pour définir une action politique en cohérence avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques.

- (1) Communiqué 11 janvier 2011 de l'Union Française de l'Electricité, qui regroupe l'ensemble des producteurs d'électricité.
- (2) Plusieurs coûts seront supportés par l'ensemble des usagers : le Ministère n'a retenu dans sa proposition tarifaire que la moitié des coûts de fourniture de volumes modulés aux centrales (gestion et maintenance des infrastructures de transport et prestations assurées par les opérateurs de sites de stockage et terminaux méthaniers). Par ailleurs, l'offre de fourniture des volumes modulés aux centrales sera assurée essentiellement par les projets de renforcements du réseau (gazoducs et compresseurs), alors que ces investissements échappent totalement à la tarification spéciale des exploitants de centrales.
- (3) Etude de la capacité des infrastructures gazières à répondre aux besoins des centrales prévues. GRTGaz-TIGF, mars 2010
- (4) Le premier mécanisme apparu historiquement, et toujours le plus important en termes de réduction de puissance, est constitué des options tarifaires "Effacement jour de pointe", ou EJP (créée dans les années 1980, et qui n'est plus proposée aux consommateurs aujourd'hui mais peut être conservée par ceux qui l'avaient préalablement choisie) et "Tempo" (qui lui a succédé dans les années 1990), options qui font toujours actuellement partie des tarifs réglementés.  
L'impact des dispositifs EJP et Tempo sur les consommations électriques annuelles a été évalué par RTE. Ces données indiquent une perte alarmante liée au non renouvellement de ces types de contrats par les fournisseurs d'électricité :
  - 6 000 MW économisés en 1999
  - 2 800 MW économisés en 2008

Une synthèse des éléments techniques sur les risques associés au développement de centrales est proposée dans le dossier ci-joint.

Contacts :

Isabelle Hoellinger, ADPSE 06 09 43 11 00 / [isabelle.hoellinger@wanadoo.fr](mailto:isabelle.hoellinger@wanadoo.fr)

Franck Deboise, PCBA 06 08 96 71 32 / [fdeboise@gmail.com](mailto:fdeboise@gmail.com)